

Bureau de Poste : la casse du réseau et l'abandon des territoires !

Communiqué de presse 26 septembre 2026

Derrière les formules de communication sur la proximité, l'utilité sociale et les territoires, le plan stratégique du Groupe La Poste « Réussir ensemble – Ambitions 2031 » annonce vouloir atteindre 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2031 et indique vouloir poursuivre la transformation de son réseau de bureaux, notamment par la mutualisation et le recours accru aux partenariats avec les collectivités et les commerçants. Son ambition : développer la rentabilité, renforcer les activités commerciales et poursuivre la transformation du réseau postal.

La mutualisation : un habillage pour supprimer des bureaux de poste et des emplois !

Derrière ces décisions présentées comme nécessaires au nom de la rentabilité, c'est un véritable abandon des territoires. La fermeture d'un bureau de poste constitue une nouvelle disparition d'un Service Public de proximité, particulièrement pénalisante pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles modestes, les personnes éloignées du numérique et toutes celles et ceux qui ne disposent pas de moyens de transport.

Le bureau de poste ne se résume pas à un lieu où l'on retire ou dépose un courrier. Il participe à la vie sociale et économique des communes. Il permet l'accès à des services essentiels : opérations bancaires, accompagnement dans les démarches, envoi et réception de courriers et de colis, conseil et présence humaine. Dans de nombreux villages et quartiers, il représente l'un des derniers Services Publics encore accessibles à la population.

La transformation des bureaux de poste (6624 en mai 2026) en agences postales communales (7308 en mai 2026) ne saurait constituer une réponse acceptable. Elle transfère la charge financière et humaine sur les collectivités locales, sans garantir les mêmes horaires, les mêmes services ni les mêmes conditions d'accueil. Ce désengagement de La Poste fragilise les communes et fait peser sur les agents territoriaux des missions supplémentaires, souvent sans moyens suffisants.

Nous avons eu une accélération ces dernières années des transformations et fermetures des bureaux de postes. De nouveaux bureaux de poste sont menacés ! Pour fermer un bureau de poste, La Direction n'attend plus nécessairement une décision formelle. Elle organise sa fragilisation avec une pression sur les élus, chantage à la fermeture, dégradation des locaux, travaux différés, fermetures répétées et réduction des horaires contribuent à éloigner les usagers, avant de pouvoir ensuite justifier la fermeture par la baisse de fréquentation qu'elle a elle-même provoquée.

Mais aujourd'hui, les agences postales communales elles-mêmes sont dans le viseur de La Poste. Ces agences reposent pourtant sur des conventions et des partenariats avec les collectivités locales. Derrière cette orientation, c'est donc également le cadre démocratique qui permet aux élus locaux de peser sur l'évolution du réseau qui est en jeu. Dans le cadre du contrat de présence postale territoriale, les élus peuvent ainsi s'opposer à une transformation ou à certaines évolutions du bureau de poste.

La volonté de La Poste de lever ces contraintes constitue une véritable attaque contre la mission d'aménagement du territoire qui lui est confiée. La logique de réduction des coûts et de recherche de rentabilité ne peut pas primer sur l'intérêt général. Le Service Public postal doit répondre aux besoins de la population, et non être soumis à une logique purement commerciale. Chaque fermeture

accentue les inégalités entre les territoires urbains et ruraux, entre les centres villes et les quartiers populaires.

Des bureaux de poste aux points partenaires : une présence postale au rabais ?

La stratégie de La Poste consiste à développer de nouvelles formes de partenariats comme les points partenaires (1783 en mai 2026), établissements qui sont commissionnés à l'opération et qui, par conséquent, ne perçoivent pas d'indemnité.

Ces formes de présence sont certes comptabilisées dans le réseau postal, mais elles ne proposent ni la même offre de services, ni les mêmes garanties, ni les mêmes conditions d'accueil qu'un bureau de poste de plein exercice.

Le risque est donc de maintenir artificiellement le nombre de « points de contact » tout en réduisant progressivement la réalité du Service Public postal. Un commerce dans lequel sont principalement remis des colis ne peut pas être mis sur le même plan qu'un bureau de poste permettant d'effectuer tous les types d'opérations, d'être accompagné dans ses démarches et de bénéficier de la présence de personnels formés.

Un territoire sans bureau de poste est un territoire qui perd un lieu de Service Public. Une commune privée d'une présence postale de plein exercice est une commune fragilisée.

La Poste affirme vouloir conjuguer performance économique, utilité sociale et présence territoriale. Mais cette ambition est incompatible avec la poursuite des fermetures, des réorganisations et des suppressions d'emplois. Le groupe dispose d'un réseau de 17 325 points de contact répartis dans 14 059 communes. Ce maillage doit être considéré comme une richesse collective et non comme une charge à réduire. La présence postale ne doit pas être mesurée en termes de rentabilité immédiate. Elle doit répondre aux besoins de la population et garantir l'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire.

Le maintien du nombre de points de contact ne peut donc pas servir d'alibi à la fermeture des bureaux de poste. La question n'est pas seulement de savoir combien de points La Poste pourra afficher sur une carte, mais quels services seront réellement accessibles, avec quels personnels, quels horaires et quelles missions.

La CGT Fapt exige :

- Le maintien et le développement des bureaux de poste de plein exercice
- Le maintien d'horaires d'ouverture adaptés aux besoins de la population
- Un accueil humain, accessible et assuré par des personnels formés et en nombre suffisant
- L'arrêt des suppressions d'emplois et des réorganisations imposées
- L'arrêt des mutualisations imposées et des transferts de missions vers les collectivités
- Une véritable concertation avec les personnels, les élus locaux et les usagers
- La participation des organisations syndicales à la négociation du prochain contrat de présence postale entre l'Etat, La Poste et l'AMF (association des maires de France et des présidents d'intercommunalité).
- Le maintien des garanties permettant aux élus locaux de s'opposer aux transformations et aux dégradations de la présence postale
- L'arrêt de la logique de remplacement des bureaux de poste par des points partenaires

La CGT Fapt appelle les personnels, les usagers, les élus locaux et les populations à se mobiliser pour défendre et améliorer le service public postal et empêcher la casse de la présence postale dans les territoires.

Le 29 septembre, dans le cadre de la mobilisation pour les salaires et les Services Publics, faisons entendre une même exigence : stop aux fermetures des bureaux de poste, des moyens pour répondre aux besoins de la population !

Défendre les bureaux de poste, c'est défendre l'emploi, le Service Public et l'égalité entre les territoires.

